

Université Paul Valéry - CRPEE SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Convention d'études

Entre :

Le SYDEL du Pays cœur d'Hérault

ci-après dénommée PCH

d'une part,

et,

Le Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques (CRPEE), Université de Montpellier III, laboratoire ART-Dev, route de Mende, 34 199 MONTPELLIER Cedex 5
représenté par Monsieur André NOY, son Président
Ci-après dénommé le CRPEE,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Le CRPEE, association loi 1901, a pour but notamment de contribuer au développement de la recherche dans les domaines économiques et sociaux relatifs à la région languedocienne.

Parallèlement, le Master Professionnel "Gestion des territoires ruraux, Aménagement et Développement Local" (GERADL) de l'Université Paul Valéry inclut dans son cursus des ateliers de projet consistant à faire réaliser par un groupe d'étudiants une mission concrète auprès d'une collectivité territoriale ou d'un organisme intervenant dans le domaine de l'aménagement ou du développement local. Ces ateliers se déroulent d'Octobre à Février, sont encadrés par les enseignants de l'Université, et donnent lieu à une restitution auprès du commanditaire.

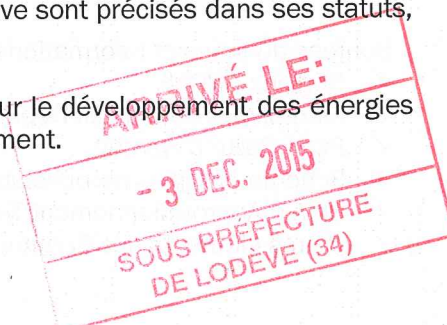
Le CRPEE, dont les liens étroits avec l'Université et la vocation non lucrative sont précisés dans ses statuts, sert de cadre juridique à ces ateliers universitaires.

Dans ce cadre, le PCH souhaite confier au CRPEE une mission d'étude sur le développement des énergies renouvelables sur son territoire – opportunités et potentiels de développement.

Il a ensuite été convenu ce qui suit :

Article 1 : Définition de la mission

Le PCH confie au CRPEE une étude portant sur un « Energies renouvelables – opportunités et potentiels de développement »



Article 2 : Responsable du suivi de l'étude

Monsieur André NOY, Président du CRPEE, délègue la responsabilité du suivi de l'étude à Mme Brigitte THUILLIEZ Urbaniste et Professeur associé (PAST) à l'Université Paul Valéry.

Madame Morgan PUJOL, SYDEL pays Cœur d'Hérault, pilotera la mission au titre de la maîtrise d'ouvrage

Article 3 : Contenu de la mission

Objet de la mission : « Energies renouvelables – opportunités et potentiels de développement »

3.1 - Contexte de la mission :

Le Pays Cœur d'Hérault s'est engagé dans un Plan Climat Energie Territorial dont le plan d'actions va être finalisé cette fin d'année 2015. Il comprend une action de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette question a été abordée succinctement dans le diagnostic mais sa dimension territoriale en est mal connue. Or, la question est fondamentale pour parvenir aux objectifs fixés dans le Plan Climat, notamment la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la production d'énergies renouvelables.

3.2 - Détail de la mission :

La mission vise à construire un projet global de développement des énergies renouvelables au sein de la collectivité et de proposer des choix stratégiques et techniques adaptés aux besoins qui soient conformes aux orientations d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), l'intégration de la production des ENR au bouquet énergétique du territoire.

L'objectif est donc d'être en mesure de mieux construire un projet global de développement des énergies renouvelables au sein de la collectivité et de proposer des choix stratégiques et techniques adaptés aux besoins; avec la prise en compte des orientations d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), l'intégration de la production des ENR au bouquet énergétique du territoire.

Le cadre est celui du PCET mais également celui du SCOT, qui comporte un volet énergie-climat et doit être pris en compte dans la réflexion et l'élaboration de l'atelier. Le SCOT est en cours de démarrage, et tous les éléments qui peuvent contribuer à son élaboration lui seront reversés.

Sources données et informations :

- ✓ Région : SRCAE
- ✓ Plan Climat du Conseil Départemental
- ✓ PCET Cœur d'Hérault
- ✓ Schéma énergies renouvelables CC Clermontais –
- ✓ Plan d'Approvisionnement Territorial Lodévois & Larzac –
- ✓ autres éléments des Communautés de Communes

L'étude confiée au CRPEE comprendra 3 phases :

. **Phase 1 : Diagnostic du développement des énergies renouvelables sur le Cœur d'Hérault – opportunités et potentiels de développement**

- Etat de développement des différentes énergies renouvelables (données Région et éventuellement Communautés de communes)
- Etat des projets en cours de développement – publics ou privés
- Etat de perspectives des différentes Communautés de communes / Communes
- Etat de potentiels identifiés de développement des ENR (SRCAE - terrain)

Production d'énergies renouvelables : inventaire de l'existant

- Energie solaire thermique (fichiers ADEME & Region)
- Energie solaire photovoltaïque
- Chaufferies bois - Communes forestières, mission bois énergie
- Eolien – grand et petit
- Hydraulique – Gignac énergie, Salagou, Ceyras

. **Phase 2 : Prospective, potentiels & gisements** avec le recollement d'informations existantes, une agrégation et une représentation par CC

- Biomasse – dont forêt
- Solaire
- Eolien
- Création de réseaux de chaleur

. **Phase 3 : Propositions de dispositifs, d'actions pour le développement des énergies renouvelables en Cœur d'Hérault**

La restitution comprendra :

- un diagnostic état des lieux stratégique qui comprendra notamment l'actualisation du cadre réglementaire et un inventaire de l'existant en matière d'énergies renouvelables ;
- des fiches actions par sections identifiées (recommandations si possibles chiffrées) ;
- une cartographie thématique, sous SIG (arcgis)- relevés de terrain
- une cartographie des acteurs publics et privés ;
- une présentation des travaux au maître d'ouvrage

3.3 - Moyens matériels et cadre institutionnel

Les étudiants bénéficieront de l'appui du service Observatoire et Aménagement du territoire du Pays (au moins 3 réunions de travail sont à prévoir). Des données cartographiées sur lesquelles les étudiants pourront s'appuyer, sont disponibles à l'observatoire du Pays (BD TOPO) et dans les communautés de communes (CC Vallée de l'Hérault, CC du Clermontais et CC Lodévois & Larzac)

Article 4 : Durée de la mission

La durée de la mission est de 4,5 mois, du 28 septembre 2015 à mi février 2015

Article 5 : Documents produits

Le CRPEE remettra au Pays cœur d'Hérault à l'issue de la mission :

- un rapport d'études en trois exemplaires, dont un reproductible,
- un rapport d'études sous format Word et PDF
- les bases de données constituées (format Excel ou Access),
- les couches SIG géo référencées (format shape ou compatible).
- Les cartes stratégiques au format « ai » et « JPEG »

Article 6 : Secret professionnel et obligation de discrétion

Le CRPEE se reconnaît soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations et décisions dont il aura connaissance au cours de l'étude.

L'ensemble des couches SIG délivrées dans le cadre de ce travail, doivent être exclusivement utilisées dans le cadre de cette mission.

Article 7 : Défraiement et modalités de paiement

A l'issue de la mission, le Pays cœur d'Hérault versera au CRPEE, à titre de défraiement, la somme de 1750€ (1750 euros T.T.C.) toutes taxes comprises, par mandat administratif en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du CRPEE. Pour ce faire le CRPEE fournira au Pays cœur d'Hérault un RIB/RIP.

Article 8 - Jugement des contestations

Les contestations qui s'élèveront entre le Pays cœur d'Hérault et le CRPEE au sujet de la présente convention seront soumises au Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait en deux exemplaires, à Clermont l'Hérault, le

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault	Le Président du CRPEE
Monsieur Louis Villaret	Monsieur André Noy